

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire  
du 29 septembre 2022

**Délibération n°2022-179 - Habitat –Programme RECIF+ pour la rénovation énergétique des copropriétés - Approbation de l'inscription de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau**

Membres élus	61
Membres en exercice	60
Présents ou représentés	56
Ne prend pas part au vote	0
Votants	56
Abstention	0
Suffrage exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0

L'an deux mil vingt-deux, le 29 septembre, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 23 septembre 2022, s'est réuni Salle « Yvonne Garnier » à Ury, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Francine BOLLET, Aurélie BRICAUD, Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN, Hélène MAGGIORI, Naciba MESSAOUDI, Mylène MUSY, Marie-Charlotte NOUHAUD, Chantal PAYAN, Sonia RISCO, Audrey TAMBORINI, Pascale TORRENTS-BELTRAN, Isabelle TORQUE, Marie-Laure VASSEUR et Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Michel CHARIAU, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Francis GUERRIER, Pascal GROS, Fabrice LARCHÉ, Yann MOREAU, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Cédric THOMA, Gérard THOMAS, Yannick TORRES, Vitor VALENTE et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Gwenaél CLER à Mme Isabelle BOLGERT  
Mme Judith REYNAUD à M. Julien GONDARD  
Mme Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL  
Mme Lamia KORT à M. Jean-Claude DELAUNE  
Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE à M. Pascal GOUHOURY  
M. Frédéric VALLETOUX à Mme Francine BOLLET  
M. Christian BOURNERY à Mme Marie-Laure VASSEUR  
M. Thomas IANZ à Mme Marie-Charlotte NOUHAUD  
M. Nicolas PIERRET à Mme Anne-Sophie GUERIN  
M. Olivier MAGRO à Mme Pascale TORENTS-BELTRAN  
M. Michel CALMY à M. Jean-Philippe POMMERET

Membres absents :

Mme Sophie BERTHOLIER  
Mme Marie HOLVOET  
Mme Cécile PORTE  
Mme Anne GHYSSENS  
M. Richard DUVAUCHELLE (décédé)

Suppléance :

M. Phillipe GUILLEMET suppléant de M. Fabrice MALCHERE

Secrétaire de Séance : M. ROUSSEL

**Rapporteur : Monsieur Fabrice LARCHÉ**

Ce point a été présenté aux commissions urbanisme, habitat, logement, déplacements du 13 septembre 2022, et finances, ressources humaines et mutualisation du 20 septembre 2022.

Dans le cadre d'un Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) pour le programme Rénovation des Immeubles de Copropriété en France (RECIF+), le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNRGF) a contacté la communauté d'agglomération pour répondre au nom du Pays de Fontainebleau dans le cadre de notre partenariat SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique piloté par le Département) et de l'espace France Rénov'.

Cet AMI est porté par Île-de-France Énergies (Société d'Économie Mixte).

Le programme RECIF+ a vocation à massifier la rénovation énergétique des copropriétés en France. Il cible les copropriétés de plus de dix lots en capacité de mener une rénovation énergétique, c'est-à-dire celles qui ont plus de 25 ans et sans problèmes d'impayés majeurs.

Il propose pour cela des actions envers les collectivités territoriales, les copropriétaires, les syndicats et les professionnels du bâtiment et de la rénovation.

Pour rappel l'agglomération avait déjà répondu à la précédente AMI RECIF de 2019-2021. Le programme s'est avéré peu efficace sur le territoire du Pays de Fontainebleau, car seules les copropriétés de plus de cinquante lots étaient ciblées. Cela représente pour le territoire cent dix-neuf nouvelles copropriétés en plus de celles fléchées en 2019, soit au total deux cent trente-cinq adresses en comprenant les cent seize initiales du programme RECIF.

Cet engagement n'implique pas une contribution financière de l'agglomération. Le PNRGF est la structure porteuse pour l'animation de ces dispositifs, les subventions leur sont directement versées (détails de ces subventions, qui se font sur le même format que le SARE, et fiches actions sont annexés). Ces financements sont assurés par les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

De plus, ce programme est complémentaire aux dispositifs en cours et à venir sur le territoire. Il s'inscrit également dans la philosophie des orientations du PLH (Programme Local de l'Habitat), notamment, son orientation 3 « *Améliorer et requalifier le parc de logements* », ainsi que ses objectifs d'amélioration de la performance énergétique des logements et le suivi et l'intervention sur les copropriétés fragiles.

Pour information, le programme RECIF + se termine en décembre 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment, son article L.5216-5, alinéa 3,

Vu l'arrêté du 5 septembre 2019 portant validation du programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » (SARE),

Vu la délibération n°2019-155 du 5 décembre 2019 arrêtant le plan d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET),

Vu la délibération n°2020-068 du 12 mars 2020 validant l'expérimentation d'un guichet unique mutualisé de l'habitat avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français,

Vu la délibération n°2022-068 du 31 mars 2022, approuvant les orientations et les objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) en cours d'élaboration,

Ainsi, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir s'inscrire dans le programme RECIF+ et

- D'approuver l'inscription de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau au Programme RECIF+ pour la rénovation énergétique des copropriétés.
- D'autoriser M. le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre du programme RECIF+ sur le territoire, dont la lettre d'engagement à contribuer à la réalisation des actions
- De rappeler que le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français est l'entité porteuse du programme RECIF+.

### Décision

L'assemblée décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'inscription de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau au Programme RECIF+ pour la rénovation énergétique des copropriétés.
- D'autoriser M. le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre du programme RECIF+ sur le territoire, dont la lettre d'engagement à contribuer à la réalisation des actions
- De rappeler que le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français est l'entité porteuse du programme RECIF+.

Fait les jours, mois et an susdits,  
Ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme  
Le Président  
Pascal GOUHOU



Certifié exécutoire le - 5 OCT. 2022  
Date de mise en ligne le - 5 OCT. 2022  
Notification le - 9 OCT. 2022  
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.pays-fontainebleau.fr](http://www.pays-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

